

## DELIBERATION EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23  
Nombre de présents : 22  
Qui ont pris part à la délibération : 22

### Séance du 31 août 2020

Date de la convocation 24/08/2020  
Date d'affichage .../09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un août à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/08/73

### Objet de la délibération

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 200,00 euros au comité des œuvres sociales des agents municipaux de la commune d'Avensan pour l'année 2020

**Présents** : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

### **Absents excusés ayant donné procuration** :

**Absent excusé** :: M. Bernard DELEPINE

### **Absents** :

Formant la majorité en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie PUIGCERVER

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.  
Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2121-29 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200,00 euros au comité des œuvres sociales des agents municipaux de la commune d'Avensan, qui en a manifesté le besoin, pour l'année 2020 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 200,00 euros au comité des œuvres sociales des agents municipaux de la commune d'Avensan pour l'année 2020 ;
- D'inscrire au budget principal 2020 les crédits nécessaires ;
- D'autoriser M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Le Maire,


- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 31 août 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,



**P. BAUDIN**

